



Secteur de l'Emploi et des Retraites

Numéro 140-2023

Réf. : FS/MB/LD

Paris, le 05 octobre 2023

FRANCE TRAVAIL DERNIÈRES ACTUALITÉS

Chères et chers camarades,

Le projet de loi « Plein emploi » qui prévoit la création de France travail a été adopté en première lecture par le Sénat avant l'été. Il vient d'être présenté à l'Assemblée nationale où il est actuellement débattu.

Le 12 septembre dernier a lieu « le comité des parties prenantes », au Ministère du travail, animé par Thibaut Guilly et le Ministre du travail. Cette réunion avait pour objet de « faire un point d'étape » avec les interlocuteurs sociaux sur la préfiguration de France travail. Cela a été l'occasion pour FO de rappeler son opposition à ce projet et de pointer un certain nombre de points ou dysfonctionnements. FO estime ce projet inopportun, coûteux et destructeur du service public pour l'emploi.

FO a souligné lors de cette réunion, que rien sur le financement et le coût n'était clairement évoqué ainsi que les moyens qui allaient être déployés, pas plus que sur la place des interlocuteurs sociaux dans la gouvernance et le processus décisionnel. FO a dénoncé cette superposition de strates décisionnelles qui va nécessairement mener à la cacophonie. De plus, pour FO, la territorialisation de Pôle Emploi va inéluctablement conduire à des inégalités de traitement. Enfin, FO a rappelé sa forte opposition au conditionnement du RSA.

Le 19 septembre, le cabinet du Ministère du travail a adressé à FO « une fiche relative aux moyens de France travail ». Dans ce document, FO a découvert que « *des moyens nouveaux seront alloués à Pôle Emploi pour la mise en œuvre de France travail qui s'élèveront à 300 millions d'euros en 2024, puis 500 millions d'euros en 2025, à 750 millions d'euros en 2026 et 1 milliard d'euros en 2027 ; ils seront financés par la trajectoire de la subvention pour charges de service public versée par l'Etat et de la contribution de l'Unedic à Pôle Emploi* ». Le document prétend également que 300 emplois équivalent temps pleins seront « alloués » à l'opérateur en 2024.

Pour FO, ce document est consternant. Envoyé de manière unilatérale par le Ministère du travail sans réelle explication ou discussion, les moyens engagés pour ce projet sont inopportuns ! La création de seulement 300 emplois est absolument insuffisante ne serait-ce que pour gérer les « nouveaux



Circulaire confédérale

arrivants » à savoir les bénéficiaires du RSA qui sont plus de deux millions alors que les portefeuilles actuels des conseillers sont déjà saturés et tournent à plus de 80 demandeurs d'emplois par personne.

De plus, ce sont les contributions salariales et les cotisations patronales qui vont financer encore un peu plus le service public national de l'emploi ! Fonction régaliennne par excellence ! Il s'agit ni plus ni moins d'une ponction discrétionnaire de l'Etat, prévue par la lettre de cadrage de la négociation sur l'assurance chômage qui prévoit l'augmentation arbitraire de la dotation de l'Unedic à Pôle Emploi.

Lundi 2 octobre, les députés ont repris l'examen du projet de loi "Pour le plein-emploi". Certains articles ont déjà été adoptés tels que ceux consacrés à l'accompagnement des allocataires du RSA, à la généralisation de l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi (y compris pour les allocataires du RSA ou les jeunes en Contrat Engagement Jeune ou Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), au nouveau cadre pour l'orientation vers un opérateur du service public de l'emploi, et à l'introduction de la nouvelle sanction "suspension-remobilisation".

D'autres réunions ou discussions seront probablement à venir sur le sujet, nous vous tiendrons informés.

Amitiés syndicales,

Michel BEUGAS
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général